

---

**9<sup>e</sup> Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg**

**9. Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg**

Date : Jeudi, 7 octobre 2010 / Datum : Donnerstag, 7. Oktober 2010

Lieu : Grande salle du Buffet de la Gare, à Düdingen / Ort : Grossen Saal des Bahnhofbuffets, in Düdingen

**Présidence / Präsidenschaft :**

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger**, Présidente, Düdingen

M. Bernard **Aebischer**, Vice-président, Marly

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats :**

***Commune de Fribourg***

Mmes Marie-Christine **Dorand**, Cécile **Thiémond**, Antoinette **de Weck** (arrivée en cours de séance) et MM. Christoph **Allenspach**, Gilles **Bourgarel**, Daniel **Gander**, Jean-Jacques **Marti**, Christian **Morard**, Elias **Moussa**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Charles **de Reyff**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht** (14)

***Commune d'Avry***

Mme Pauline **de Chambrier** et MM. Roland **Berset** et Marc-Antoine **Messer** (3)

***Commune de Belfaux***

Mme Anne-Lyse **Meyer** et M. Jean-Bernard **Schenewey** (2)

***Commune de Corminboeuf***

MM. Olivier **Spang** et Jean-Claude **Spicher** (2)

***Commune de Düdingen***

MM. Damian **Baechler**, Urs **Hauswirth**, Werner **Wyss** et Kuno **Philipona** (4)

***Commune de Givisiez***

Mme Anne-Marie **Berclaz** et MM. Georges **Baechler** et Jean-Daniel **Wicht** (3)

***Commune de Granges-Paccot***

MM. Philippe **Chassot** et Olivier **Schaller** (2)

***Commune de Marly***

Mme Anne **Maillard Magnin** et MM. Pierre **Caille** et Jacques **Kuenlin** (3)

***Commune de Matran***

MM. Alain **Blanc**, Daniel **Guillet** et François **Roubaty** (3)

***Commune de Villars-sur-Glâne***

MM. Marc-Aurelio **Andina**, Nicolas **Bapst** et Raymond **Pilloud** (41 membres présents)

**Membres du Conseil d'agglomération excusés / Entschuldigte Mitglieder des Agglomerationsrats :**

Mme Sandra **Daguet**, Fribourg

Mme Suzanne **Stritt-Schwegler**, Givisiez

M. Julien **Chavaz**, Villars-sur-Glâne

M. Michel **Cochard**, Villars-sur-Glâne

M. Hendrick **Krauskopf**, Belfaux

M. Eric **Romanens**, Marly

Mme Marie **Garnier**, Villars-sur-Glâne

M. Claude **Baechler**, Corminboeuf

M. John **Clerc**, Fribourg

M. Jacques **Dietrich**, Villars-sur-Glâne

M. Alexis **Overney**, Granges-Paccot

(11 Membres absents)

**Membres du Comité d'agglomération présents : / Anwesende Mitglieder des Agglomerationsvorstands :**

M. René **Schneuwly**, Président du Comité

M. Jean **Bourgknecht**

M. Pierre-Alain **Clément**

Mme Madeleine **Genoud-Page**

M. Albert **Lambelet**

M. Benoît **Piller**

M. André **Schneuwly**

**Membres du Comité d'agglomération excusés / Entschuldigte Mitglieder des Agglomerationsvorstands :**

Mme Solange **Berset**

M. Yvan **Tona**

M. Jean-Pierre **Helbling**

### **Personnes invitées et présentes :**

Mme Marie-Claire **Mettraux**, Service culturel de la Ville de Fribourg  
Mme Caroline **Gribi**, collaboratrice administrative de l'Agglomération  
Mme Jenny **Leuba**, collaboratrice scientifique de l'Agglomération  
M. Jean-Noël **Tercier**, collaborateur scientifique de l'Agglomération

### **Ordre du jour : / Tagesordnung :**

L'ordre du jour de la séance du 7 octobre 2010 sera le suivant :

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2010
- 3) Communications
- 4) Elections statutaires
  - i. Election à la Présidence du Conseil d'agglomération
  - ii. Election à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération
  - iii. Election au Bureau du Conseil (en cas d'élection d'un membre du Bureau à la présidence, respectivement à la vice-présidence du Conseil d'agglomération).
- 5) Modification de l'article 36 des Statuts de l'Agglomération : Message N°17 du Comité d'agglomération en vue de la modification de l'article des Statuts
  - i. Avis de la Commission financière
  - ii. Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur
  - iii. Examen du message
  - iv. Projet d'arrêté
- 6) Contrats de prestations de transport public : Message N° 19 du Comité d'agglomération en vue de la ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St-Ursen et Tafers.
  - i. Avis de la Commission financière
  - ii. Position du Comité : MM. Benoît Piller et André Schneuwly, responsables du DAEM, rapporteurs
  - iii. Examen du message
  - iv. Ratifications
    - Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Grolley
    - Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de St-Ursen
    - Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Tafers
- 7) Budget 2011 : Message N° 16 du Comité d'agglomération en vue de l'adoption du budget 2011 de l'Agglomération
  - i. Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur
  - ii. Avis de la Commission financière
  - iii. Avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - iv. Examen du message
    - Budget de fonctionnement
    - Budget d'investissement
  - v. Adoption du budget : projets d'arrêté
    - Arrêté sur le budget de fonctionnement
    - Arrêté sur le budget d'investissement
- 8) Participation financière de l'Agglomération à la halte ferroviaire de St-Léonard : Message N° 18 du Comité sur la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard
  - i. Avis de la Commission financière
  - ii. Avis de la Commission d'aménagement, d'environnement et de mobilité
  - iii. Position du Comité : MM. Benoît Piller et André Schneuwly, responsables du DAEM, rapporteurs
  - iv. Examen du message
  - v. Projet d'arrêté
- 9) Rapport final du Comité au postulat demandant l'élaboration d'un concept de circulation étendu pour le quartier de Pérolles à Fribourg (N°Post\_Leg.2008-2011\_2009\_001)
  - i. Position du Comité d'agglomération : M. Benoît Piller, responsable du DAEM, rapporteur
  - ii. Avis de l'auteur du postulat

- 10) Rapport final du Comité au postulat demandant l'inscription dans le Plan directeur de l'Agglomération d'un espace réservé à l'implantation d'un complexe sportif propre aux jeux d'eau et autres infrastructures (N° Post\_Leg.2008-2011\_2009\_004)
- i. Position du Comité d'agglomération : M. Jean Bourgknecht, responsable du DAEM, rapporteur
  - ii. Avis des auteurs du postulat
- 11) Rapport final du Comité au postulat demandant l'élaboration d'un concept général de mobilité douce « L'Agglo à vélo » (N° Post\_Leg.2008-2011\_2009\_005)
- i. Position du Comité d'agglomération : M. Benoît Piller, responsable du DAEM, rapporteur
  - ii. Avis de l'auteur du postulat
- 12) Postulats : Transmission
- i. Postulat N° Post\_Leg. 2008-2011\_2010\_012 de MM. Pierre-Olivier Nobs et Rainer Weibel pour le remplacement successif des distributeurs à billets.
    - Avis du Bureau sur la recevabilité
    - Position de l'auteur
    - Débat
    - Vote de transmission
  - ii. Postulat N° Post\_Leg. 2008-2011\_2010\_013 de MM. Pierre-Olivier Nobs et Rainer Weibel pour l'amélioration de l'offre de la ligne TPF 4 AUGE.
    - Avis du Bureau sur la recevabilité
    - Position de l'auteur
    - Débat
    - Vote de transmission
  - iii. Postulat N° Post\_Leg. 2008-2011\_2010\_014 de M. Christoph Allenspach concernant la halte ferroviaire à St-Léonard et la modification des voies en direction d'Agy
    - Avis du Bureau sur la recevabilité
    - Position de l'auteur
    - Débat
    - Vote de transmission
- 13) Divers

\*\*\*\*\*

**Début de la séance : 19h35 /Sitzungsbeginn : 19:35 Uhr**

### **1) Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**

#### **La Présidente.**

Chers collègues,

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération

Madame la Secrétaire générale,

Werte Gemeindevertreter von Düdingen,

Mesdames et Messieurs les invités, en vos titres et qualités,

Geschätzte Medienvertreterinnen und Medienvertreter,

Chers collègues d'ici et d'ailleurs,

Werte Besucherinnen und Besucher,

Flexibilität ist eine Eigenschaft, die wir Politikerinnen und Politiker besitzen sollten. Nach je einer Sitzung im Grossratssaal und im Justizgebäude während meinem Präsidialjahr, darf ich Sie nun hier im Gemeindeversammlungssaal der Gemeinde Düdingen herzlich begrüßen. Vor Jahren fanden hier auch Generalratssitzungen statt. Ich bedaure übrigens sehr, dass der Generalrat in Düdingen nicht mehr eingeführt werden konnte, und nun zur 9. Agglomerationsratsitzung.

Ich wollte heute Abend ganz besonders die neue Kulturverantwortliche Frau Wagner-Engel begrüßen, die jedoch leider an der Sitzung nicht teilnehmen konnte. Wir sind stolz hier in Düdingen, wir pflegen eine breite Palette von Kulturangeboten, u. a. vor allem im Podium, im Bad Bonn oder in der „Kultur in den Kirchen“. Nun, wünsche ich Frau Wagner-Engel einen prima Start und der Kulturkommission der Agglomeration ein offenes Händchen.

Nous nous apprêtons à entamer l'ordre du jour de notre dernier exercice annuel et la dernière réunion que je préside. Il revient à tous celles et ceux qui ont observé le rôle et les réalisations du Conseil pendant cette période de donner leur avis sur notre façon de servir. Quant à moi, j'aimerais dire toute ma gratitude et mon appréciation à Mme Corinne Margalhan-Ferrat et son team, qui est ici presque au complet, ainsi qu'à vous cher-e-s collègues membres du Comité et du Conseil d'agglomération, en réservant une mention toute particulière au vice-président qui a œuvré à mes côtés et qui m'a soutenue dans la conduite des affaires. Tout ce qui sera dit de positif à propos de nos travaux est à mettre à votre actif. Je vous en suis infiniment reconnaissante.

Je ne vais pas commenter l'ordre du jour mais je souhaite souligner que nous pouvons être fiers de notre organisation intercommunale qui fait son petit bonhomme de chemin. En effet, le projet de construction d'une halte ferroviaire à Fribourg St-Léonard deviendra, je l'espère, une réalité dans deux ans. Si le projet d'agglomération de deuxième génération est favorablement évalué par la Confédération au cours de l'année 2012, de nouvelles infrastructures de transport de qualité renfonceront l'attractivité de notre agglomération. Pourquoi ne pas également rêver, dans un avenir proche, d'une piscine au sein de l'Agglomération ou encore d'un parking supplémentaire desservant Forum Fribourg ?

De nombreux autres projets sont encore dans le pipeline. Je ne doute pas que leur réalisation permette à toutes les communes de se sentir véritablement intégrées et les encourage à prendre une part encore plus active à l'agglomération. Je pense en particulier à la route de contournement de Düdingen.

En votre nom, j'ai le plaisir d'accueillir officiellement nos deux nouveaux collègues, M. Daniel Guillet, élu de la commune de Matran et M. Werner Wyss, élu de la commune de Düdingen. Tous deux ont été assermentés le 4 octobre 2010 par M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine.

Je constate également que le quorum est atteint : nous pouvons, dès lors, valablement siéger.

Conformément aux Statuts de l'Agglomération, vous avez tous reçu la convocation à la présente séance ainsi que la documentation y relative. Avez-vous des remarques concernant l'ordre du jour proposé ? Ce n'est pas le cas : celui-ci est donc adopté tacitement.

Afin de faciliter la prise du procès-verbal de cette séance, je prie les oratrices et les orateurs de se présenter au pupitre installé au milieu de la salle et de s'annoncer avant leur intervention. Je vous rappelle que les débats sont enregistrés. Ein grosses Dankeschön an Herrn Mario Vonlanthen, Stellvertreter unseres Gemeindeschreibers, für die Aufnahme dieser Sitzung.

Je vous rappelle que depuis notre dernière séance, chaque membre se voit remettre trois cartons au moment de signer la liste de présence, un vert, un rouge et un noir, qui lui serviront à voter. Je vous serai reconnaissante de rendre ces cartons à la fin de la séance. Ich bitte Sie, die Karte am Ende der Sitzung wieder abzugeben.

Officieront ce soir comme scrutateurs Mme Thiémard ainsi que MM. Schaller, Messer et Spicher. MM. Philipona et Blanc seront en charge du déroulement et du dépouillement des élections à la présidence et à la vice-présidence.

Parmi les membres du Conseil d'agglomération, se sont excusés pour ce soir :

Mme Marie Garnier, commune de Villars-sur-Glâne ;

M. Jacques Dietrich, commune de Villars-sur-Glâne ;

M. Julien Chavaz, commune de Villars-sur-Glâne

M. Eric Romanens, commune de Marly

M. Hendrick Krauskopf, commune de Belfaux

M. Claude Baechler, commune de Corminboeuf

M. Alexis Overney, commune de Granges-Paccot

Mme Sandra Daguët, commune de Fribourg

M. John Clerc, commune de Fribourg

Se sont excusées les personnes suivantes du Comité d'agglomération:

M. Jean-Pierre Helbling, Syndic de la commune de Marly

M. Yvan Tona, Syndic de la commune de Matran

Mme Solange Berset, Syndique de la commune de Belfaux

Se sont aussi excusé-e-s M. le Préfet de la Sarine, M. le Préfet de la Singine, qui arrivera en cours de séance, Mme Marlène Flückiger, Directrice de Fribourg Tourisme et Région et Mme Laurence Wagner-Engel, nouvelle déléguée culturelle.

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2010 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 20. Mai 2010**

**La Présidente.** Avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 20 mai 2010 ? Ce n'est pas le cas. Ce procès-verbal est donc approuvé avec remerciements à ses rédacteurs.

## **3) Communications / Mitteilungen**

**La Présidente.** Je n'ai, à ce stade, aucune communication particulière à faire. Je vous donnerai simplement une information générale concernant les séances du Conseil pour l'année 2011 lorsque nous procéderons aux différentes élections. Je donne immédiatement la parole au Président du Comité d'agglomération, M. René Schneuwly.

**M. René Schneuwly.** Le menu étant assez copieux, j'aimerais simplement faire deux communications. La première concerne le départ de Mme Daniela Gaspoz-Fleiner qui était collaboratrice scientifique pour l'aménagement. La deuxième, l'engagement au cours de cet été de Mme Jenny Leuba pour la mobilité et la rocade de Mme Anne-Aymone Richard à l'aménagement.

(Mme Leuba se lève, applaudissements).

Mme Jenny Leuba est née en 1984, elle a fait des études de géographe et de communication et a une spécialisation dans le domaine de l'aménagement du territoire. Elle a travaillé pour l'EPFL en gérant un projet à l'échelle de toute la Suisse sur le thème de la mobilité et a également fait un stage au « RUN », le Réseau urbain de l'Agglomération neuchâteloise. Mme Leuba a donc été engagée pour s'occuper en particulier de la mobilité.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que vous avez reçu le concept de la mobilité qui a été élaboré en 2010 et qu'il s'agira de mettre en œuvre au cours des années à venir.

## **4) Elections statutaires / Statutarische Wahlen**

### **i. Election à la Présidence du Conseil d'agglomération / Wahl zur Präsidentschaft des Agglomerationsrats**

**La Présidente.** Nous sommes en présence d'une seule et unique candidature. Notre Vice-président, M. Bernard Aebischer se porte candidat à la présidence. Je propose qu'un représentant de la commune de Marly présente brièvement cette candidature.

**Mme Anne Maillard.** Si quelqu'un connaît vraiment bien la vie politique communale, c'est bien M. Bernard Aebischer, qui siège depuis 1985 au Conseil communal de Marly. Durant de nombreuses années, il s'est d'abord occupé du Dicastère des Affaires sociales. Maintenant, il préside le Dicastère des Ecoles où de nombreux défis attendent d'être résolus. Il est également député au Grand-Conseil. Actuellement à la retraite, mais toujours très actif – apparemment la politique conserve -, il fait aussi beaucoup de marches avec son chien durant ses loisirs. Je vous demande instamment de lui accorder votre confiance.

**La Présidente.** Je note que la délégation de la commune de Marly recommande la candidature de Monsieur Bernard Aebischer. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. J'invite donc MM. Blanc et Philipona à distribuer les bulletins d'élection.

Ich benutze die Gelegenheit, um Herrn Nicolas Bürgisser, Oberamtman des Sensebezirks, zu begrüßen.

Dans l'intervalle, je vous communique les dates 2011 retenues pour les séances du Conseil d'agglomération. Je précise que toutes ces séances se dérouleront à Fribourg, à l'Hôtel cantonal, dans la Salle du Grand Conseil, dès 19h30 :

- jeudi 3 mars 2011
- jeudi 26 mai 2011
- Jeudi 13 octobre 2011
- Jeudi 17 novembre 2011

### **Résultat de l'élection à la présidence :**

Bulletins délivrés : 40

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 39

Est élu, avec 39 voix, Monsieur Bernard Aebischer.

(Applaudissements).

Ich gratuliere Herrn Bernard Aebischer, Marly, recht herzlich für seine Wahl zum Präsidenten des Agglomerationsrats. Ich wünsche, dass ihm dieses Amt viel Freude und Genugtuung bereiten wird. En votre nom, je l'invite à nous dire s'il accepte son élection à la présidence du Conseil d'agglomération.

**M. Bernard Aebischer.** Je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous me témoignez ce soir, en m'élisant à la Présidence du Conseil d'agglomération. Mon office sera de courte durée puisqu'il devra prendre fin après le renouvellement des autorités communales et les élections, par les différentes communes membres, de leurs Conseillers et Conseillères d'agglomération.

L'Agglomération de Fribourg n'est pas un « machin » insurmontable à gérer, même s'il est vrai qu'elle a un peu de peine à accéder à sa juste place. Tout n'est pas encore parfaitement rodé et il faudra encore du temps et de la motivation sur ces grands dossiers que sont la mobilité douce ou les relations avec les TPF. Le partenariat avec l'entreprise prestataire de transport public des TPF reste toujours à construire. Nous le vérifierons ce soir, car cela constituera, je n'en doute pas, un de nos sujets de discussion, notamment lorsqu'il s'agira d'examiner le budget.

La révision de notre Plan directeur se poursuit. La première phase, celle des mandats d'étude parallèles avance bien. En novembre de cette année, nous saurons quelle équipe sera chargée d'élaborer le document de planification du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération qui sera déposé en décembre 2011, en vue de l'obtention d'un cofinancement de la Confédération. C'est dire que cette dernière année, pas tout à fait complète de cette législature, sera entièrement placée sous le signe de ce plan directeur. Il reste encore du chemin à parcourir ! Mais nous sommes sur la bonne voie !

Sehr geehrte Frau Präsidentin, liebe Ursula, vielen herzlichen Dank für alles! Ces remerciements, je vous les adresse en mon nom personnel ainsi qu'en celui de tous les membres de cette assemblée pour le travail que vous avez accompli dans la tâche de Présidente. Une tâche qui n'est pas toujours facile, surtout si l'on aspire à ce que tout se passe dans un esprit constructif et démocratique. Sie haben es verstanden, die beiden Sprachregionen miteinander zu verbinden und ich danke Ihnen dafür. Quitter ce soir cette présidence vous permettra peut-être de trouver davantage de temps pour parfaire l'étude que vous avez entreprise, celle de percer les secrets des distributeurs de billets de transport public ! Somit wünsche ich Ihnen viel Spass bei Ihrem zukünftigen Studium, um die Komplexität der Freiburger Billettautomaten zu entschlüsseln.

Ce soir, votre mandat à la présidence se termine et j'ai le plaisir de vous remettre, au nom du Conseil d'agglomération, ces quelques présents.

(Remise de fleurs et de bouteilles de vin. Applaudissements).

## **ii. Election à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération / Wahl zur Vizepräsidentenschaft des Agglomerationsrats**

**La Présidente.** Là aussi, nous sommes en présence d'une seule candidature, celle de M. Jean-Daniel Wicht. Je propose qu'un représentant de la commune de Givisiez présente brièvement ce Conseiller d'agglomération.

**M. Georges Baechler.** Depuis de nombreuses années, Jean-Daniel Wicht siège au Conseil communal de Givisiez. Vice-Syndic, Député au Grand-Conseil de Fribourg et manager de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, je pense qu'il a toutes les qualités requises, si ce n'est plus, pour remplir cette fonction et assister le Président de l'agglomération. Je vous propose donc de voter en sa faveur.

**La Présidente.** Je note que la délégation de la commune de Givisiez recommande la candidature de Monsieur Jean-Daniel Wicht. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. J'invite donc MM. Blanc et Philipona à distribuer les bulletins d'élection.

### **Résultat de l'élection à la vice-présidence :**

Bulletins délivrés : 40

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 39

Est élu, avec 37 voix, M. Jean-Daniel Wicht. Il y a quelques voix éparses.

(Applaudissements).

Je félicite M. Jean-Daniel Wicht pour son élection à la vice-présidence du Conseil d'agglomération. Ich gratuliere Herrn Jean-Daniel Wicht recht herzlich für seine Wahl zum Vizepräsidenten des Agglomerationsrats.

iii. Election au Bureau du Conseil (en cas d'élection d'un membre du Bureau à la présidence, respectivement à la vice-présidence du Conseil d'agglomération) / Wahl des Büros des Agglomerationsrats (im Falle der Wahl eines Mitglieds des Büros in die Präsidentschaft, bez. in die Vizepräsidentschaft des Agglomerationsrats)

**La Présidente.** Ce point tombe dans la mesure où le Conseil d'agglomération vient d'élire à la vice-présidence un Conseiller d'agglomération qui n'était pas membre du Bureau du Conseil.

5) Modification de l'article 36 des Statuts de l'Agglomération : Message N° 17 du Comité d'agglomération en vue de la modification de l'article des Statuts / Änderung von Artikel 36 der Statuten der Agglomeration : Botschaft Nr. 17 des Agglomerationsvorstands hinsichtlich der Änderung der Statuten

i. Avis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

**M. Roland Berset.** Conformément à l'art. 23 al. 1 des Statuts de l'Agglomération, la Commission financière s'est réunie le 2 septembre 2010, afin de procéder à l'examen du message N° 17 préparé par le Comité en vue de la modification de l'art. 36 des Statuts. Ce message lui a été transmis le 26 août 2010. Mmes Madeleine Genoud-Page et Solange Berset ainsi que M. Albert Lambelet, membres du Comité et responsables du dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté ce message à la Commission financière au cours de la séance du 2 septembre 2010.

La Commission entend relever les points suivants :

1. Elle prend acte de la proposition faite par le Comité en faveur d'une clé de répartition financière exclusivement basée sur le critère du chiffre de la population légale arrêtée chaque année par voie d'ordonnance par l'Etat de Fribourg.
2. Elle relève la proposition du Comité d'appliquer la nouvelle clé au budget 2011.
3. Elle rappelle que la présente proposition de modification a fait l'objet d'un examen favorable par le Service des communes.
4. Elle prend acte du fait que le Comité se réserve la possibilité d'étudier, lors de la prochaine législature, d'éventuels aménagements de la clé financière des coûts d'exploitation des transports publics.

Après délibérations, la Commission préavis, à la majorité, favorablement le message N° 17 en vue de la modification de l'art. 36 des Statuts de l'Agglomération, et propose au Conseil d'agglomération d'adopter la modification statutaire présentée par le Comité.

ii. Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur / Stellungnahme des Vorstands : Herr Albert Lambelet, Verantwortlicher Fin&Pers, Berichterstatter

**M. Albert Lambelet.** Je crois que le message comprenait toutes les informations nécessaires à la compréhension de l'introduction de cette nouvelle clé de répartition des charges après l'entrée en vigueur de la LPFI. Je n'ai donc pas d'autres commentaires à apporter.

iii. Examen du message / Beratung der Botschaft

**La Présidente.** Pour l'examen du message relatif au Message n° 17 en vue de la modification de l'article 36 des Statuts, la discussion est ouverte.

**Mme Anne-Lyse Meyer.** Permettez-moi, en tant que représentante de la commune de Belfaux, de vous inviter à ne pas accepter la proposition du Comité mais de maintenir l'esprit de répartition voté par les citoyens, il y a 2 ans.

Le Comité précise dans son message qu'il s'agit d'un choix éminemment politique et énumère les raisons qui l'ont conduit à choisir uniquement le critère de la population légale. Il a voulu retenir une solution qui soit comprise par l'ensemble des citoyens de toutes les communes membres. En votant les Statuts il y a 2 ans, les citoyens avaient très bien compris l'effet péréquatif de l'indice de capacité financière. Ils comprendront aussi très bien si nous mettons comme pondération l'indice de potentiel fiscal de la nouvelle loi cantonale à la place de l'indice de capacité financière qui doit disparaître de nos Statuts. Les citoyens sont certainement plus intelligents que ne le pense le Comité puisqu'ils ont compris l'art. 47 des Statuts traitant des charges d'exploitation de la mobilité qui est nettement plus compliqué, avec 5 critères et une racine carrée. L'argument du Comité n'est ainsi pas valable. D'après le Comité,

le coût par habitant permet une véritable intégration des dix communes membres en une communauté de destins. La communauté de destins des dix communes serait la fusion. Pour l'instant, l'Agglomération ne fait que répartir des charges. Les ressources financières sont par contre uniquement communales et ne font pas partie de la « communauté de destins ». L'argument du Comité, là aussi, n'est pas valable.

En intégrant un critère de péréquation, le Comité semble redouter la question de savoir à quelle hauteur cette intégration doit se faire, 20%, 30%, 50%. Je vous propose de prendre 50% de l'indice de potentiel fiscal et de se conformer ainsi aux Statuts votés par les citoyens puisque l'indice de potentiel fiscal n'est pas très éloigné de l'indice de capacité financière.

Je vous rappelle que, lors de la séance du 27 novembre 2007 de l'assemblée constitutive, les délégués avaient voté par 33 voix contre 3 l'amendement de la commune de Düdingen prévoyant la répartition des charges pour moitié en fonction de la population légale et pour moitié en fonction de la population légale pondérée par l'indice de capacité financière. J'ose espérer que ce score très net n'était pas qu'une manœuvre pour faire passer l'Agglomération dans certaines communes en pensant supprimer, dès que possible, cette exigence péréquative. En conclusion, je propose de remplacer simplement à l'al. 1 de l'art. 36 l'indice de capacité financière par l'indice de péréquation financière.

L'art. 36 des Statuts prévoit que les frais sont répartis pour moitié en fonction de la population légale et pour moitié en fonction de la population légale pondérée par l'indice de capacité financière. Le 2e alinéa mentionne que, dès l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière intercommunale, la clé de répartition sera renégociée. Il n'a donc jamais été question de supprimer cet effet péréquatif.

**M. Pascal Wicht.** Personnellement, je soutiens l'arrêté qui nous est soumis par le Comité. L'argument de la péréquation ne tient pas puisqu'on a déjà mis en place une péréquation au niveau des ressources et vouloir continuer à ajouter des éléments péréquatifs à l'intérieur de la répartition des charges de l'Agglomération signifierait que ces différences de potentiel fiscal seraient surcompensées et sont compensées une fois à 100 % par le canton et encore un peu plus par l'Agglomération.

**M. Albert Lambelet.** Je défends la proposition du Comité de répartir les dépenses en fonction du seul critère de la population légale. Les citoyens n'ont pas accepté les Statuts en fonction du critère péréquatif de l'indice de capacité financière. Ils ont choisi une nouvelle manière de collaborer. La LPFI déploie ses effets et il est indispensable de comprendre l'Agglomération comme une communauté de destins où l'ensemble des charges est réparti en fonction du coût moyen par habitant. Je soutiens donc également la proposition de M. Wicht.

**M. Roland Berset.** La Commission financière a analysé tous les points qui ont été soulevés et, après comparaison des différents aspects, elle réitère, à la majorité, son préavis favorable.

**La Présidente.** La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion.

#### **iv. Projet d'arrêté / Beschlussentwurf**

**La Présidente.** Nous passons maintenant à l'examen du projet d'arrêté.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG / *DER AGGLOMERATIONSRAT DER AGGLOMERATION FREIBURG*

Vu : / *Gestützt auf* :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ; / *das Gesetz vom 19. September 1995 über die Agglomerationen* ;
- la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale ; / *das Gesetz vom 16. November 2009 über den interkommunalen Finanzausgleich* ;
- le message N° 17 du Comité d'agglomération ; / *die Botschaft Nr. 17 des Agglomerationsvorstands* ;
- le préavis de la Commission financière ; / *die Stellungnahme der Finanzkommission* ;

arrête : / *beschliesst* :

#### **Article premier / Erster Artikel**

L'article 36 des Statuts de l'Agglomération est modifié comme suit :

« Les charges d'exploitation de l'administration, les frais d'études et de planification ainsi que les charges financières relatives aux investissements sont répartis entre les communes membres en fonction du chiffre de la population légale ».

Artikel 36 der Statuten der Agglomeration wird wie folgt geändert:



« Die Betriebskosten der Verwaltung, die Studien- und Planungskosten sowie der finanzielle Aufwand im Zusammenhang mit den Investitionen werden aufgrund der zivilrechtlichen Bevölkerungszahl unter den Gemeinden verteilt ».

La discussion est ouverte sur l'article premier. La parole n'est pas demandée. L'article premier est ainsi adopté.

### **Article 2 / Artikel 2**

<sup>1</sup> La présente modification statutaire est soumise au referendum facultatif.

<sup>2</sup> Sous cette réserve et sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat, la modification de l'article 36 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<sup>1</sup> Die vorliegende statutarische Änderung ist dem fakultativen Referendum unterworfen.

<sup>2</sup> Unter diesem Vorbehalt und unter Vorbehalt der Genehmigung durch den Staatsrat, tritt die Änderung von Artikel 36 am 1. Januar 2011 in Kraft.

La discussion est ouverte sur ce second article. La parole n'est pas demandée. L'article deux est ainsi adopté.

Je passe maintenant au vote d'ensemble de ce projet d'arrêté concernant la modification de l'article 36 des Statuts de l'Agglomération.

#### **Vote:**

Celles et ceux qui acceptent ce projet d'arrêté sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'y opposent sont priés de l'exprimer en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent utilisent le carton noir.

#### **Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 35

Cartons rouges : 5

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez d'accepter la modification des Statuts de l'Agglomération qui vous était proposée par 35 voix pour, 5 voix contre et sans abstention.

#### **6) Contrats de prestations de transport public : Message N° 19 du Comité d'agglomération en vue de la ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St-Ursen et Tafers. / Leistungsvereinbarungen im Bereich des öffentlichen Verkehrs : Botschaft Nr. 19 des Agglomerationsvorstands hinsichtlich der Ratifizierung der Leistungsverträge zwischen der Agglomeration und den Gemeinden Grolley, St. Ursen und Tafers**

##### **i. Avis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Roland Berset.** La Commission financière s'est réunie le 2 septembre 2010, afin d'examiner sous l'angle financier le message N° 19 préparé par le Comité en vue de la ratification des contrats de prestations de transport public entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St.Ursen et Tafers. Ce message lui a été transmis le 26 août 2010. Mmes Madeleine Genoud-Page et Solange Berset ainsi que M. Albert Lambelet, membres du Comité et responsables du dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté ce message à la Commission financière au cours de la séance du 2 septembre 2010.

La Commission note avec satisfaction que, désormais, les contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes concernées reposent sur une méthode de calcul claire permettant de fixer, de manière objective, le montant de leur participation financière. Elle salue, de plus, la volonté du Comité de lui communiquer de façon détaillée la méthode de calcul appliquée à la détermination de ces chiffres.

Après délibérations, la commission préavis, à l'unanimité, favorablement le message N° 19 en vue de la ratification des contrats de prestations de transport public entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St.Ursen et Tafers.

##### **ii. Position du Comité : MM. Benoît Piller et André Schneuwly, responsables du DAEM, rapporteurs / Stellungnahme des Vorstands : Herr Benoît Piller und Herr André Schneuwly, Verantwortliche des ARUM, Berichterstatter**

**M. Benoît Piller.** Le Comité d'agglomération vous propose de ratifier les contrats de prestations de transport public fournies au prix coûtant aux communes de Grolley, St-Ursen et Tavel. Comme vous l'avez lu dans le message, une nouvelle méthode a été utilisée pour les calculs de ces prestations. En effet, la clé CUTAF qui a servi jusqu'à cette année, a été abandonnée au profit d'une clé basée sur le prix coûtant. Les paramètres utilisés sont ceux que l'Office

fédéral des transports applique au trafic régional des voyageurs : le nombre de courses, le nombre de kilomètres à l'intérieur et à l'extérieur de l'agglomération, le coût au kilomètre, le rendement au kilomètre. Nous y avons ajouté un paramètre sur la participation à la portion située uniquement dans l'agglomération et un paramètre pour les frais administratifs pour le traitement des dossiers et les négociations. Les montants des prestations proposées s'élèvent pour Grolley à CHF 12'024.-, pour St-Ursen à CHF 56'237.30.- avec deux courses en moins que l'an passé et pour Tavel à CHF 92'607.-.

**M. André Schneuwly.** Seit der Gründung erbringt die Agglomeration für drei Nicht-Mitgliedgemeinden Leistungen im Bereich des Verkehrs. Die drei betroffenen Gemeinden Grolley, St. Ursen und Tavers haben beschlossen wieder bei der Agglomeration Freiburg einzukaufen.

Im Vergleich zum letzten Jahr wurde ein neuer Berechnungsmodus eingeführt. Mit der Berechnung der Leistungen nach dem neuen Modus wurden die Leistungsverträge fürs Jahr 2011 automatisch leicht angepasst. So bezahlt die Gemeinde Grolley für die gleichen Leistungen wie im Vorjahr im Jahr 2011 einen Betrag von CHF 12'024.-, die Gemeinde St. Ursen mit zwei Kurspaaren weniger CHF 56'327.- und die Gemeinde Tavers CHF 92'607.-.

Der Vorstand der Agglomeration empfiehlt dem Agglomerationsrat, die Leistungsverträge 2011 für die Gemeinden Grolley, St. Ursen und Tavers anzunehmen.

### iii. Examen du message / Beratung der Botschaft

**La Présidente.** J'ouvre le débat concernant ces contrats de prestation.

**M. Christoph Allenspach.** La CAME est bien sûr satisfaite de ce mode de calcul qu'elle soutient entièrement. La Commission regrette, par contre, que la commune de St-Ursen ait biffé deux paires de courses par jour en raison de sa situation financière. Là, on comprend bien les désavantages, pour l'Agglomération, que représentent les communes non membres qui ne participent au réseau de transport urbain que sur une base contractuelle. Il serait donc bien de faire en sorte que cela ne se déroule plus de cette manière au cours des années à venir, car cette situation rejaillit finalement sur l'ensemble de l'agglomération : moins de transports publics signifie davantage de voitures convergeant vers le centre cantonal. Il convient donc de trouver une solution.

Die Kommission bedauert, dass St. Ursen zwei tägliche Kurspaare aus finanziellen Gründen aus dem Fahrplan gestrichen hat. Hier zeigen sich die Nachteile, wenn Gemeinden nicht Mitglieder der Agglomeration sind und nur auf Vertragsbasis am Netz des öffentlichen Verkehrs teilnehmen. Die Leistungen hängen so sehr viel stärker von der finanziellen Situation der Gemeinden ab. Ein Leistungsabbau der Linien ist aber auch in der Agglomeration selber zu spüren, da ein Umsteigen der Pendler auf den öffentlichen Verkehr vor allem bei verbesserten Leistungen, bestimmt aber nicht bei einem Abbau möglich sein wird.

**M. Benoît Piller.** Je voudrais juste répondre à M. Allenspach. Je partage son souci de voir certaines courses diminuer et dans le même temps le nombre de voitures venant de St. Ursen augmenter. Mais cela reste une décision de la commune de St-Ursen que nous ne pouvons pas influencer. Par contre, ce que nous avons décidé, c'est bien sûr de demander une offre complémentaire pour les lignes qui iraient jusqu'à Bourguillon et qui tourneraient un peu plus loin de façon à ne pas non plus diminuer le nombre de courses sur le territoire de l'agglomération.

**La Présidente.** Puisque la parole n'est plus demandée, je vous propose de passer à la ratification de ces trois contrats de prestations.

### iv. Ratifications / Ratifizierung

- Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Grolley / Ratifizierung des Leistungsvertrags zwischen der Agglomeration und der Gemeinde Grolley

**La Présidente.** Celles et ceux qui acceptent la ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et la commune de Grolley sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'opposent à cette ratification peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

#### Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 40

Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez de ratifier ce contrat de prestations à l'unanimité.

- **Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de St-Ursen / Ratifizierung des Leistungsvertrags zwischen der Agglomeration und der Gemeinde St-Ursen**

**La Présidente.** Celles et ceux qui acceptent la ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et la commune de St-Ursen sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'opposent à cette ratification peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 40

Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez de ratifier ce contrat de prestations à l'unanimité.

- **Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Tavers / Ratifizierung des Leistungsvertrags zwischen der Agglomeration und der Gemeinde Tavers**

**La Présidente.** Celles et ceux qui acceptent la ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et la commune de Tavers sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'opposent à cette ratification peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 40

Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez de ratifier ce contrat de prestations à l'unanimité.

**7) Budget 2011 : Message N° 16 du Comité d'agglomération en vue de l'adoption du budget 2011 de l'Agglomération / Budget 2011 : Botschaft Nr. 16 des Agglomerationsvorstands hinsichtlich der Genehmigung des Budgets 2011 der Agglomeration**

- i. **Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur / Stellungnahme des Vorstands : Herr Albert Lambelet, Verantwortlicher Fin&Pers, Berichterstatter**

**M. Albert Lambelet.** Le message décrivant l'ensemble des charges budgétées est clair. Il n'y a pas lieu d'apporter de commentaires complémentaires. Je suis à disposition pour d'éventuelles questions lors du débat général.

- ii. **Avis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Roland Berset.** Conformément à l'art. 23 al. 1 a) des Statuts de l'Agglomération, la Commission financière est chargée de prendre position sur le projet de budget de l'Agglomération pour l'exercice 2011.

La commission s'est réunie le 2 septembre 2010 afin de procéder à l'examen des projets de budget de fonctionnement et de budget d'investissements de l'Agglomération pour l'exercice 2011, ainsi que du message N° 16, préparés par le Comité d'agglomération et transmis à la commission en date du 26 août 2010. Mmes Madeleine Genoud-Page et Solange Berset ainsi que M. Albert Lambelet, membres du Comité et responsables du dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté les projets de budget de fonctionnement et de budget d'investissement ainsi que le message N° 16 à la Commission financière lors de la séance du 2 septembre 2010.

La commission entend relever les points suivants :

1. Elle rappelle que, conformément à l'art. 31 de la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg), le budget distingue les charges et les produits de chaque tâche. Elle souhaite cependant qu'à l'avenir, la

ventilation des participations financières des communes fasse l'objet d'une présentation uniforme pour toutes les rubriques budgétaires.

2. Elle note qu'une augmentation du taux d'activité est prévue en 2011 (0.5 équivalent plein temps pour l'administration, 0.5 pour l'aménagement et 0.5 pour la mobilité).
  3. Elle est favorable à ce qu'à l'avenir, les subventions culturelles pluriannuelles donnent lieu au vote de crédits-cadres par le Conseil d'agglomération.
  4. Elle relève l'avancée des négociations du Comité avec les TPF et la conclusion prochaine d'un contrat-cadre. Elle regrette toutefois que la composition du coût des prestations de transport public soit, en raison d'un actuel manque de transparence des TPF, insuffisamment explicitée. Elle regrette aussi le manque d'explications relatives à l'augmentation de ce poste par rapport à l'exercice précédent. De plus, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer si cette évolution est justifiée par une augmentation des prestations de transport public suite aux demandes des communes, ou s'il s'agit d'une augmentation du coût à prestations égales. Dans l'hypothèse du premier cas, elles ne permettent pas non plus de connaître la nature des nouvelles prestations.
  5. Elle prend acte du fait que la présentation adoptée pour le budget a été validée par le Service des Communes. Elle regrette toutefois que seules soient budgétées les dépenses d'investissement effectivement prévues pour l'année 2011, plutôt que les montants globaux desdits investissements. Elle est favorable à ce que les budgets des exercices ultérieurs respectent la présentation généralement adoptée par les communes.
  6. Elle souhaite que le Comité élabore un plan financier de l'Agglomération dès l'année 2011.
- Après délibérations, la Commission financière préavise, à la majorité, favorablement le message n° 16 relatif à l'adoption du budget 2011 de l'Agglomération, et propose au Conseil d'agglomération d'adopter les projets de budget préparés par le Comité d'agglomération.

### **iii. Avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La CAME se limite, comme chaque année, à examiner la partie du budget relative à l'aménagement et à la mobilité. Elle est très satisfaite de l'augmentation du pourcentage d'activités des postes dans les domaines de l'aménagement et de la mobilité. Les expériences faites depuis la mise en place de ces postes ont démontré que les postes à temps partiel (50%) étaient insuffisants au regard du travail à effectuer pour le Plan directeur, le projet d'agglomération, les autres projets en cours ainsi que les tâches de coordination et les contacts avec les communes membres.

Die Kommission für Mobilität, Raumplanung und Umwelt ist sehr zufrieden mit der Erhöhung des Prozentsatzes der Teilzeitstellen im Bereich der Mobilität und der Raumplanung der Agglomeration. Die Teilzeitstellen waren von Beginn an unangemessen, wenn man berücksichtigt, welche Aufgaben im Bereich der Raumplanung, des Richtplans, des Agglomerationsprogramms, der Koordination der Projekte und der Kontakte mit den Mitgliedsgemeinden vollbracht werden müssen.

La CAME est également satisfaite des montants prévus pour les études dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement. Le concept de mobilité douce est la preuve que ces études portent leurs fruits. La base de données prend enfin forme et l'agglomération ainsi que les communes pourront planifier en connaissance de cause leurs infrastructures dans tout le périmètre. Dès lors, la coordination des mesures et des investissements sera possible.

Die Kommission ist auch sehr zufrieden über die Beträge, die für Studien eingetragen wurden. Dieser Schritt im vergangenen Jahr war wichtig, denn heute besitzen wir das Konzept für den Langsamverkehr, das die Basis für die Planung und die Investitionen der Gemeinden im gesamten Perimeter darstellt.

La CAME se fait des soucis à cause du contrat-cadre pour les prestations fournies par les TPF. Bien entendu, la commission est d'accord avec le cadre financier de 21 millions et les prestations prévues, notamment l'amélioration de la cadence de certaines lignes. Il reste cependant le problème de la signature d'un contrat-cadre avec les TPF. Le Comité nous dit dans son message qu'il entend, dès la signature de ce contrat, rapidement appliquer une tarification du prix au km en fonction des indicateurs utilisés par l'Office fédéral des transports. Or, ce contrat n'est pas encore signé et il semble que la direction des TPF résiste fortement. La CAME a clairement exprimé sa position lors des débats concernant le budget 2010 ainsi que les comptes 2009, en soulignant qu'il faut augmenter la pression sur les TPF. Nous voulons bien croire que le Comité a fait le nécessaire. Pour l'épauler, la CAME dépose donc une demande de renvoi du budget pour bloquer les paiements versés aux TPF. La demande de renvoi a un caractère conditionnel et ne sera plus nécessaire dès que le Comité aura signé le contrat-cadre avec les TPF.

Die Kommission für die Raumplanung, die Umwelt und die Mobilität schlägt eine Rückweisung des Budgets vor. Der Grund dafür sind die fehlenden Verträge mit den TPF. Es gibt heute weder ausreichende Leistungsverträge noch einen Rahmenvertrag zwischen der Agglomération und den TPF, um endlich eine gute Vertrags- und Diskussionsbasis zu schaffen. Der Vorstand teilt in seiner Botschaft mit, dass eine Unterzeichnung des Rahmenvertrags angesichts des starken Widerstands der Direktion der TPF zu diesem Zeitpunkt nicht möglich gewesen sei. Wir haben schon mehrmals ganz klar darauf hingewiesen, dass diese Situation nicht länger haltbar sei. Aus diesem Grund sehen wir uns gezwungen, diesen Rückweisungsantrag zumindest für einen provisorischen Zeitraum zu verlangen. Wir lassen uns selbstverständlich vom Vorstand gerne überzeugen, dass die Angelegenheit vorangetrieben wird und die fehlende Vertragsbasis doch noch geschaffen werden kann.

#### **iv. Examen du message / Beratung der Botschaft**

**La Présidente.** J'ouvre maintenant la discussion générale sur le message concernant le budget élaboré par le Comité.

**M. Jean-Claude Spicher.** Je m'associe pleinement à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, notamment de la part du président de la Commission financière qui était avec moi au Comité directeur de la CUTAF. Il sait donc parfaitement de quoi il parle lorsqu'il évoque le manque de transparence des TPF. Je voudrais pour mémoire rappeler qu'à son époque, la CUTAF avait demandé une analyse à Business System et que cette analyse ne date pas de la guerre de 14, elle date de juin 2008. Cette analyse a conclu tout simplement qu'il y avait un manque de transparence évident dans les comptes des TPF et qu'à l'époque de la CUTAF, dont les tâches ont été reprises par l'Agglo aujourd'hui, on a payé 2 à 3 Mio de trop par année en matière de prestations. Ce n'est quand même pas une bagatelle. Une somme pareille ne se trouve plus aujourd'hui sous le sabot d'un cheval. Nous avons refusé, à la CUTAF, en 2009, le budget et nous sommes alors parvenus à faire diminuer l'offre des TPF. Aujourd'hui et d'une manière systématique, les TPF augmentent et augmentent le prix de leurs prestations année après année, sans que l'on puisse en tant que commanditaire vérifier la justesse de leurs revendications. C'est ainsi que nous payons chaque année 2 à 3 millions de trop. L'analyse qui a été faite par Business System a été contestée par les TPF qui ont alors fait leur propre analyse avec des résultats différents bien sûr. A notre demande, Business System a confirmé les chiffres de sa première analyse. Ce soir, je suis partagé entre l'idée de renvoyer le budget pour mettre la pression sur les TPF ou voter le budget du Comité. Je ne trouve pas que le renvoi soit une solution des plus élégantes envers le Comité, lui qui s'est donné sans doute beaucoup de peine pour faire ce budget. Mais ce budget est une addition juste de chiffres faux ! Je voudrais inviter le Comité d'agglomération à insister pour que ce contrat-cadre soit enfin établi et que les relations soient clairement définies entre l'Agglomération en tant que commanditaire et les TPF en tant que société prestataire de services. Ce n'est pas, à mon sens, au prestataire de services de commander son commanditaire. Voilà ce que je tenais à dire au sujet des relations difficiles que nous entretenons depuis le début de la CUTAF avec les TPF et qui, malheureusement, perdurent. Je n'ai aucun plaisir à dire cela à l'encontre d'une entreprise fribourgeoise.

**M. Jacques Kuenlin.** Je partage les avis de mes collègues sur l'opacité de cette ligne budgétaire. Afin de pousser les TPF à faire preuve de plus de transparence dans la présentation de leurs coûts, je propose au Conseil, non pas de refuser le budget, ce qui est néfaste pour notre image et retarde d'autres projets, mais de modifier le montant alloué au TPF. Le montant de 21 millions ayant été fixé sans justification, je vous propose de le réduire à un montant de 18 millions, sans justification également. Ce montant devrait constituer un signal fort et pousser les TPF à ouvrir leurs livres. Vous constatez toutefois que la réduction proposée est de 3 millions. En comparaison, les comptes 2009 des TPF présentent un bénéfice de 6.9 millions de francs.

Cela permettra au Comité d'agglomération de négocier sérieusement avec les TPF. Le Comité pourra toujours revenir avec un montant complémentaire durant l'année 2011.

**M. Pascal Wicht.** Je ne prendrais pas position sur les questions qui viennent d'être demandées. J'ai regretté, par le passé, le fait que les comptes de l'Agglomération comportaient un certain nombre d'erreurs comptables au niveau des imputations internes. J'avais également demandé que cela soit corrigé à l'avenir. M. Lambelet, membre du Comité d'agglomération, a alors indiqué que cela serait le cas. C'est donc avec un certain désappointement que j'ai dû constater que le budget qui nous est soumis aujourd'hui comporte les mêmes erreurs comptables. Une fois de plus, nous avons pour les participations des communes membres des recettes à l'imputation interne sous la rubrique 490, où nous n'avons pas les charges qui correspondent à l'imputation interne sous la rubrique 390, ce qui est peut être une contrepartie. Je voudrais encore une fois préciser que les participations des communes vont sous la rubrique 452, c'est-à-dire la participation aux collectivités publiques, et non pas sous la rubrique 490. Sur ce point-là, j'espère que les prochains comptes seront vraiment corrigés en la matière.

Par ailleurs, je souhaiterais que le budget et les comptes comprennent, en plus de la classification fonctionnelle, un tableau de la classification par nature, c'est-à-dire selon le deuxième groupe de trois chiffres du plan comptable. Nous pourrions ainsi voir directement, par exemple, le poids des coûts de personnel ou des biens, services et marchandises. Cela permettrait une autre lecture des comptes et cela améliorerait la qualité de l'information qui est transmise au public et au Conseil d'agglomération. Je remercie le Comité de bien vouloir donner suite à mes requêtes.

**M. Charles de Reyff.** Pour des raisons techniques et de défectuosité de l'enregistrement, l'intervention de M. Charles de Reyff n'a malheureusement pas pu être retranscrite.

**M. Urs Hauswirth.** Pour des raisons techniques et de défectuosité de l'enregistrement, l'intervention de M. Urs Hauswirth n'a malheureusement pas pu être retranscrite.

**M. Benoît Piller.** J'aimerais revenir sur le montant qui est au budget. Ces 21 millions ne sont pas un chiffre qu'on sort du chapeau. Comme vous pouvez lire en page 4 du message, ils sont basés sur les 20'170'000 du montant des prestations de transport public pour 2010. Nous y avons ajouté une réserve de 830'000 pour améliorer le réseau, notamment augmenter les cadences. Tout ceci ensuite a fait partie des négociations que nous menons et qui ne sont pas toujours faciles, j'en conviens. Pourtant, la position du Comité est absolument claire : le Comité ne signera pas de contrat de prestations pour 2011 tant qu'il n'y aura pas eu d'abord la signature d'un contrat-cadre. Pour répondre à M. de Reyff, je le renvoie à l'historique du traitement des demandes des communes qui est expliqué dans le message. Nous avons demandé en début d'année aux communes de nous communiquer leurs souhaits. Je vous rappelle d'ailleurs que chaque commune dispose d'au moins un représentant au Comité d'agglomération, d'une part. Ce qu'il faut également souligner, c'est que maintenant le Comité d'agglomération travaille au niveau d'une agglomération et plus au niveau de chaque commune prise séparément. De plus, en formant l'Agglomération, les communes ont accepté de déléguer certaines tâches, certaines compétences, à cette Agglomération et c'est bien dans ce but que nous examinons toutes les demandes qui viennent des communes. Nous ne les traitons pas avec un esprit de clocher mais de façon globale.

**La Présidente.** Je vous remercie pour ces remarques. Selon l'article 57 du Règlement du Conseil, je demande à M. Allenspach s'il souhaite maintenir sa demande de renvoi du budget ?

**M. Allenspach.** Je remercie tout d'abord mes collègues du Conseil ainsi que les représentants du Comité qui confirment finalement les problèmes rencontrés. C'est aujourd'hui extrêmement difficile d'être un partenaire fort en face des TPF si l'Agglomération ne parvient pas à imposer de contrat cadre. Cela me rassure, si le Comité nous dit aujourd'hui que le contrat de prestations 2011 ne sera pas signé avant le contrat-cadre. Malgré cela et pour donner un signe fort pour mener à bien les négociations, je demande le renvoi du budget. Das Komitee versichert uns, dass kein Leistungsvertrag unterzeichnet werde, ohne dass ebenfalls ein Rahmenvertrag bereits sei. Die Agglo wird in Zukunft nur als starke Partnerin des öffentlichen Verkehrs auftreten können, wenn sie diesen Rahmenvertrag auch durchsetzen kann. Ich beantrage deshalb im Namen der Kommission für Raumplanung, Verkehr und Umwelt die Rückweisung des Budgets. Dem Komitee soll damit der Rücken in den Verhandlungen mit den TPF gestärkt werden.

**La Présidente.** Je constate que plusieurs Conseillers d'agglomération demandent le renvoi de cet objet. Nous allons donc devoir procéder à un vote.

**Vote :**

Celles et ceux qui demandent le renvoi du budget sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent de renvoyer le budget préparé par le Comité sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 15

Cartons rouges : 25

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez de refuser le renvoi du budget par 25 voix contre 15, sans abstention.

- **Budget de fonctionnement / Budget der laufenden Rechnung**

**La Présidente.** Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail de ce budget.

Rubrique 0 – Administration. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Ainsi adopté.

Rubrique 3 – Culture et loisirs. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Ainsi adopté.

Rubrique 6 – Transports et communications. Y a-t-il des remarques ?

M. Kuenlin, maintenez-vous votre proposition d'abaisser le budget des transports publics à 18 millions ?

**M. Jacques Kuenlin.** Oui, je maintiens ma proposition.

**La Présidente.**

**Vote :**

Celles et ceux qui acceptent ce budget de fonctionnement abaissé à CHF 18 millions sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui acceptent ce budget préparé à CHF 21 millions par le Comité sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 25 (ceux qui veulent abaisser le budget à 18 millions)

Cartons rouges : 15 (ceux qui veulent maintenir les 21 millions)

Cartons noirs : 3

Chers collègues, vous venez d'accepter de baisser le budget des transports publics à CHF 18 millions par 25 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions.

Nous poursuivons l'examen du budget 2011.

Rubrique 7.- Protection de l'environnement et aménagement.

Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La rubrique est ainsi adoptée.

Rubrique 8 – Economie.

Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La rubrique est ainsi adoptée.

Rubrique 9 – Finances et impôts.

Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La rubrique est ainsi adoptée.

L'examen du budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'année 2011 est ainsi terminé. Nous pouvons donc passer au vote d'ensemble du budget de fonctionnement. Je rappelle que le vote d'ensemble, qui a lieu à l'issue des délibérations, doit tenir compte des modifications apportées lors de l'examen de détail (art. 62 du Règlement du Conseil).

**Vote :**

Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement dont le montant s'élève CHF 25'052'142 millions sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent le budget élaboré par le Comité sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent sont priés de lever leur carton noir.

**M. Georges Baechler.** Madame la Présidente, je crois qu'il faut voter la proposition du représentant de Marly qui demande une réduction du budget.

**Mme Corinne Margalhan-Ferrat.** Il faut voter en premier lieu, selon le règlement du Conseil, la proposition de budget préparée par le Comité d'un montant de CHF 25'052'142 millions et, en fonction du résultat, on pourra ensuite voter la proposition de M. Kuenlin qui est diminuée de 3 millions, soit de CHF 22'052'142 millions.

Ensuite, la proposition de M. Kuenlin sera mise au vote.

Interruption par les Membres du Conseil qui ne savent pas sur quoi porte les votes et ne sont pas satisfaits des explications données.

**M. Werner Wyss.** Ich bin heute zum ersten Mal an einer Agglomerations-sitzung. Ich wollte zuhören und abstimmen kommen. Ich bitte Sie, Frau Präsidentin, schaffen Sie eine klare Situation und klare Verhältnisse für unsere Abstimmungen, damit der Agglomerationsrat weiss, über was er abzustimmen hat. Es tut mir leid sagen zu müssen, dass die Abstimmungen bis jetzt chaotisch waren und die Reaktionen der Mitglieder des Agglomerationsrats zeigen, dass sie gar nicht wussten, über was sie abzustimmen haben. Ich erwarte nun, dass es eine saubere und klare Abstimmung zum Gesamtbudget geben wird.

**La Présidente.** Ich darf Herrn Wyss darauf hinweisen, dass wir Reglemente besitzen, nach denen wir abzustimmen haben. So müssen wir über beide Objekte einzeln abstimmen. Ich gebe Ihnen aber recht, da ich mich vielleicht nicht richtig ausgedrückt habe. Die Frage selbst ist nicht einfach, aber ich hoffe trotzdem, dass wir nun mit der Abstimmung weiterfahren können.

**M. Pascal Wicht.** Je dois admettre qu'à ce stade de la discussion la question est claire. Le Conseil d'agglomération a accepté un amendement au budget. Maintenant, la question est de savoir si oui ou non nous acceptons le budget tel qu'il a été présenté. Si nous votons oui, le budget est accepté, si nous votons non, le budget sera refusé. C'est en fait la décision que nous avons prise il y a quelques minutes. C'est aussi simple que ça.

Nouvelle interruption de séance et discussion entre les membres du Conseil qui sont divisés sur les explications fournies par la Présidente.

**La Présidente.** En égard à vos dernières remarques, nous avons décidé avec le Comité de refaire le vote.

**Vote :** Celles et ceux qui sont d'accord avec le budget proposé par le Comité de CHF 25'052'142.- lèvent le carton vert. Celles et ceux qui acceptent le budget amendé de CHF 22'052'142.-- sont priés de lever le carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 40

Cartons verts : 10

Cartons rouges : 28

Cartons noirs : 2

Chers collègues, vous venez d'accepter par 28 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions le budget de fonctionnement de CHF 22'052'142.- millions.

- **Budget d'investissement / Investitionsbudget**

**La Présidente.** Nous pouvons passer à l'examen des différentes rubriques du budget d'investissement 2011.

Rubrique 6 Transports – 650 Mobilité. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La rubrique est ainsi adoptée.

Rubrique 7 Aménagement – 790 Aménagement du territoire. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La rubrique est ainsi adoptée.

L'examen du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'année 2011 est ainsi terminé. Nous pouvons donc passer au vote d'ensemble du budget d'investissement.

**Vote :** Celles et ceux qui acceptent ce budget d'investissement sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent ce budget préparé par le Comité sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41

Cartons verts : 40

Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 1

Chers collègues, vous venez d'accepter le budget d'investissement par 40 voix, aucune voix contre et 1 abstention.

v. **Adoption du budget : projets d'arrêté / Genehmigung des Budgets : Beschlussentwurf**

- **Arrêté sur le budget de fonctionnement / Beschluss zum Budget der Laufenden Rechnung**

**La Présidente.** Nous pouvons donc passer à l'examen du projet d'arrêté concernant le budget de fonctionnement qui comprend un seul et unique article.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG / DER AGGLOMERATIONSRAT DER  
AGGLOMERATION FREIBURG

Vu / Gestützt auf :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ; / das Gesetz vom 19. September 1995 über die Agglomerationen;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ; / die Statuten der Agglomeration Freiburg vom 1. Juni 2008;



- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ; / das Gesetz von 25. September 1980 über die Gemeinden und sein Ausführungsreglement vom 28. Dezember 1981;
- le message N° 16 du Comité d'agglomération du 26 août 2010 ; / die Botschaft Nr. 16 des Agglomerationsvorstands vom 26. August 2010;
- le préavis de la Commission financière, / die Stellungnahme der Finanzkommission;  
arrête : / beschliesst :

**Article premier / Erster Artikel**

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2011 est adopté.

Il se présente comme suit : / Das Budget der Laufenden Rechnung der Agglomeration Freiburg für das Geschäftsjahr 2011 ist angenommen. Es lässt sich wie folgt darstellen:

Total des produits : / Total der Einnahmen :	CHF	22'052'142.-
Total des charges : / Total der Ausgaben :	CHF	22'052'142.-

**Vote :** Celles et ceux qui acceptent ce projet d'arrêté sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'y opposent peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41  
 Cartons verts : 38  
 Cartons rouges : 2  
 Cartons noirs : 1

Chers collègues, vous venez d'accepter l'arrêté sur le budget de fonctionnement de l'Agglomération qui vous a été proposé par 38 voix, 2 voix contre et 1 abstention.

- **Arrêté sur le budget d'investissement / Beschluss zum Investitionsbudget**

**La Présidente.** Passons à l'examen du projet d'arrêté concernant le budget d'investissement qui comprend lui aussi un seul et unique article.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG / DER AGGLOMERATIONSRAT DER  
 AGGLOMERATION FREIBURG

Vu / Gestützt auf :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ; / das Gesetz vom 19. September 1995 über die Agglomerationen ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ; / die Statuten der Agglomeration Freiburg vom 1. Juni 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ; / das Gesetz von 25. September 1980 über die Gemeinden und sein Ausführungsreglement vom 28. Dezember 1981 ;
- le message n° 16 du Comité d'agglomération du 26 août 2010 ; / die Botschaft Nr. 16 des Agglomerationsvorstands vom 26. August 2010 ;
- le préavis de la Commission financière, / die Stellungnahme der Finanzkommission;  
arrête : / beschliesst :

**Article premier / Erster Artikel**

Le budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2011 est adopté.

Il se présente comme suit : / Das Investitionsbudget der Agglomeration Freiburg für das Geschäftsjahr 2011 ist angenommen. Es lässt sich wie folgt darstellen:

Total des dépenses d'investissements : / Total der Investitionsausgaben :	CHF	2'150'000.--
---	-----	--------------

**Vote :** Celles et ceux qui acceptent ce projet d'arrêté sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'y opposent peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41  
 Cartons verts : 41  
 Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez d'accepter à l'unanimité l'arrêté sur le budget d'investissement de l'Agglomération qui vous était proposé.

**8) Participation financière de l'Agglomération à la halte ferroviaire de St-Léonard : Message N° 18 du Comité sur la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard / Finanzielle Beteiligung der Agglomeration an der Eisenbahnhaltestelle St. Leonhard : Botschaft Nr. 18 des Vorstands über die finanzielle Beteiligung der Agglomeration am Bau der Eisenbahnhaltestelle Freiburg St. Leonhard**

**i. Avis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Roland Berset.** La Commission financière s'est réunie le 2 septembre 2010, afin de procéder à l'examen du message N° 18 concernant la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard. Ce message a été validé à l'unanimité par le Comité en date du 26 août 2010 et transmis par voie électronique aux membres de la Commission le 27 août 2010. Mmes Madeleine Genoud-Page et Solange Berset ainsi que M. Albert Lambelet, membres du Comité et responsables du dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté ce message à la Commission financière dans sa séance du 2 septembre 2010.

La Commission entend relever que la part de 30% du financement prise en charge par l'Agglomération ne doit pas engager le niveau de sa participation dans d'autres projets.

Après délibérations, la Commission préavis, à la majorité, favorablement, le message N° 18 en vue de la participation financière de 30% par l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard.

**ii. Avis de la Commission d'aménagement, d'environnement et de mobilité / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard est significative. Il s'agit du premier investissement important de l'Agglomération depuis la reprise de la CUTAF et d'un premier pas important pour améliorer le réseau des transports en commun. La CAME soutient le projet pour plusieurs raisons.

1. La halte permet enfin l'accessibilité du site sportif et commercial par le train.
2. Elle peut sensiblement décharger le site de l'afflux par le transport individuel motorisé, notamment lors des manifestations de grand public.
3. La halte est un investissement dans le développement futur des secteurs Agy et Général-Guisan. Plusieurs projets sont en cours d'étude ou en vue pour créer un quartier encore plus attractif : un quartier d'habitation sur la Colline de Torry ; le site des abattoirs pour lequel le Conseil communal de Fribourg poursuit l'étude en vue de l'implantation d'une piscine couverte. La réforme de l'armée va probablement libérer le site de la Caserne ce qui offre un potentiel important pour d'autres affectations encore.
4. La halte permet une meilleure accessibilité notamment pour les habitantes et habitants de Düdingen qui sont actuellement mal servis par le réseau des TP. Le gain de temps est important.

Pour la CAME, le verre est à moitié plein : il manque la halte pour desservir la deuxième ligne ferroviaire, en direction de Payerne – Yverdon et de Murten – Neuchâtel. Il manque notamment l'accessibilité du site par train pour les habitantes et habitants de plusieurs communes de l'agglomération et d'autres en dehors du périmètre. Nous demandons que cet objet soit intégré dans la deuxième mouture du projet d'agglomération.

Das Projekt der Haltestelle im St. Leonhard ist wichtig für die Agglomeration, handelt es sich doch um die erste bedeutende Investition, die sie tätigt. Die Kommission unterstützt das Projekt : 1. erlaubt die Haltestelle die Erreichbarkeit der Zone mit bedeutenden Sportanlagen und Supermärkten mit dem Zug, 2. kann und soll die Eisenbahn die Zone stark vom motorisierten Verkehr befreien, vor allem bei grossen Sportanlässen, 3. ist die Investition auf die zukünftige Entwicklung der Zone ausgerichtet. Am Torry-Hügel sollen neue Wohnungen entstehen und der Freiburger Gemeinderat erwägt den Bau eines Schwimmbads auf dem Terrain des Schlachthofes. 4. erlaubt die Haltestelle Anschlüsse für Düdingen, das bisher ungenügende Leistungen im öffentlichen Verkehr zur Verfügung hat.

Für die Kommission ist damit nur das halbe Projekt realisiert. Die Linien Richtung Payerne / Yverdon und Murten / Neuenburg verfügen damit noch über keine Haltestelle. Die Agglomeration muss sich kurzfristig darum kümmern. Dafür sollen auch Studienkredite aufgewendet werden.

**iii. Position du Comité : MM. Benoît Piller et André Schneuwly, responsables du DAEM, rapporteurs /  
Stellungnahme des Vorstands : Herr Benoît Piller und Herr André Schneuwly, Verantwortliche des  
ARUM, Berichterstatter**

**M. Benoît Piller.** L'idée d'une halte St-Léonard a été émise en l'an 2000 comme vous avez pu le lire dans le message qui accompagne cet objet. En 2004, les CFF donnaient leur accord sur le principe d'une halte et proposaient alors un financement de 20%. Les partenaires de l'époque étaient l'Etat de Fribourg, la CUTAF et les communes concernées soit Fribourg et Granges-Paccot. Tout naturellement, lorsque l'Agglomération a élaboré son plan directeur, elle y a inscrit cette halte sous la forme d'une fiche, la fiche C01, avec les objectifs suivants :

Renforcer l'attractivité du réseau ferroviaire, améliorer la desserte du secteur St-Léonard et du plateau d'Agy et créer une interface de transports plus attractive à l'entrée de Fribourg.

Cette halte à St. Léonard a été bien notée lors de l'examen du plan directeur en obtenant 8 points sur 12. Cependant, l'Office Fédéral ne pouvait la retenir comme projet à financer puisque la participation des CFF était acquise. Mais revenons maintenant à l'argumentation en faveur d'une gare à St. Léonard: En 2004, le service de la circulation de la Ville de Fribourg menait une étude de potentiel des déplacements des personnes dans la zone, vous avez pu lire le résultat dans le message. Au-delà du nombre d'utilisateurs qui profiteront de cet arrêt, il faut relever que cette halte est considérée comme un projet structurant du PDA en matière de transport. Sa position définitive, car il est vrai qu'elle a eu tendance à jouer du yoyo, au croisement entre la voie Fribourg Berne et la Rte de Morat, crée une nouvelle interface avec le réseau des bus urbains. A noter que plus de 50 trains s'y arrêteront par jour et qu'elle s'intègre parfaitement dans le concept du RER Fribourgeois.

**M. André Schneuwly.** An de neuen Haltestelle St. Leonhard werden mehr als 50 Züge täglich halten und integriert sich in das Freiburg S-Bahnprojekt. Sie muss als wichtiger Meilenstein für die Aufwertung des agglomerationsinternen Eisenbahnnetzes betrachtet werden, das noch weiter ausgebaut werden muss. Die Ansiedlung einer S-Bahn-Haltestelle an der Kreuzung mit der Murtenstrasse verstärkt die Attraktivität des Sportzentrums St. Leonard, des Plateau d'Agy mit seinen Einkaufszentren sowie des naheliegenden Granges-Paccot und bietet als guter Standort viele Wohn- und Arbeitsplätze. Andererseits bietet diese neue Haltestelle eine optimale Vernetzung mit dem städtischen Busnetz und ermöglicht gleichzeitig eine wesentliche Verbesserung der Verbindungen mit der Region Sense, insbesondere mit dem Sense Unterland.

**M. Benoît Piller.** Pour revenir à la question du positionnement de la gare qui est souvent abordée, j'aimerais dire ceci, pourquoi ne pas avoir mis cette gare juste au croisement des lignes Berne-Fribourg et Fribourg-Givisiez ? C'eut été bien sûr un compromis possible, mais l'idée d'une gare compromis qui n'est optimale ni pour les uns ni pour les autres a été écartée au profit d'une halte bien positionnée. Il faut aussi relever que transporter des passagers entre les lignes mentionnées ne se justifie pas, puisque nous sommes là à quelques centaines de mètres de la gare de Fribourg qui permet des connexions optimales avec les trains InterCity.

Par contre et pour répondre à M. Allenspach, l'idée de desservir le quartier du Torry est bien sûr à l'étude parmi les projets qui seront au plan d'agglomération de l'année prochaine. Elle permettrait aux habitants venant de Belfaux de profiter aussi de la desserte du stade et de ses environs. Les dépenses de construction de cette halte sont évaluées à CHF 9,9 Mio. La répartition des frais qui a été acceptée par toutes les parties est la suivante :

- Les CFF participent pour 35%, l'Etat de Fribourg pour 35% et l'Agglo pour 30%, soit CHF 2'970'000.-, une première tranche de CHF 450'000.- étant à payer l'année prochaine en 2011.

**M. André Schneuwly.** Das ganze Projekt kostet 9.9 Millionen und die Kostenverteilung wurde wie folgt festgelegt: die SBB beteiligen sich mit 35%, der Kanton Freiburg mit 35% und die Agglomeration mit 30%, also CHF 2'970'000.-, wovon eine erste Anzahlung von CHF 450'000.- im Jahr 2011 fällig sein wird.

**M. Benoît Piller.** Pour conclure, c'est un projet qui est très important pour l'Agglomération. C'est le premier projet d'intérêt régional financé par l'Agglomération. Donc, nous avons la chance, ce soir, de pouvoir montrer que nous voulons travailler ensemble au-delà de ces frontières communales. De plus, nous pouvons montrer à la Confédération que nous sommes capables de réaliser des projets lorsqu'un financement a été promis, ici la participation des CFF de 35%. Ce projet devient donc un argument non négligeable lorsque nous remettons le nouveau projet d'agglomération de deuxième génération en décembre 2011 à la Confédération.

**M. André Schneuwly.** Als erstes muss ich anführen, dass dieses Projekt für die Agglomeration sehr wichtig ist. Es ist das erste regionale Projekt, das uns allen sehr am Herzen liegt und mit dem wir heute auch zeigen können, dass wir

in unserem Gemeindefeld eng miteinander zusammenarbeiten. Zweitens: Mit der Zustimmung zu diesem Projekt können wir den Bundesbehörden gegenüber zeigen, dass wir durchaus fähig sind, überregionale Projekte zu realisieren und zwar in Rahmen des Agglomerationsprogramms der zweiten Generation. Aus diesen Gründen empfehlen wir dem Agglomerationsrat die Annahme dieses Projekts.

#### **iv. Examen du message / Beratung der Botschaft**

**La Présidente.** Geschätzte Kollegen, Sie haben das Wort zu der ersten grossen Investition hinsichtlich der finanziellen Beteiligung der Agglomeration am Bau der Bahnhaltestelle in Freiburg St. Leonhard.

**M. Marc-Antoine Messer.** Nous pouvons bien sûr nous réjouir que le canton et les CFF se décident à investir dans la réalisation d'une infrastructure lourde pour les transports publics dans notre agglomération, et que l'agglomération soit, elle aussi, capable d'investir dans les transports publics. Un malaise important cependant demeure, quant à la localisation de la future gare de Saint-Léonard. Le canton en effet poursuit un objectif de sécurisation des flux des voyageurs du plateau d'Agy. En suivant ces objectifs, la localisation de la gare St-Léonard est totalement justifiée. Mais nous, Agglomération de Fribourg, quel objectif poursuivons-nous ? Selon le plan directeur actuellement en vigueur, nous visons l'intégration *transport et densification urbaine*. Pour ce faire, nous disposons d'un magnifique outil, une ligne de chemin de fer déjà existante, qui court de Belfaux à Rosé en passant par la gare centrale de Fribourg et qui pourrait constituer la colonne vertébrale potentielle des déplacements à l'intérieur de l'agglomération, avec même à moyen terme, je l'espère, une branche qui reliera via Pérolles - Fribourg à Marly. Le renforcement de cette ligne devrait être l'une de nos priorités. Or que se passe-t-il avec le projet présenté ce soir ? Le train roulant de Rosé à destination de Belfaux aperçoit au loin la gare, la nouvelle halte de St-Léonard et avant de pouvoir s'y arrêter, il est malheureusement contraint d'obliquer vers le nord. Cette situation est d'autant plus rageante qu'il est possible de tirer la gare de quelques centaines de mètres vers l'ouest et de créer la nouvelle halte à l'intersection des lignes CFF et TPF à l'image de la nouvelle gare S-Bahn de Bern Wankdorf, elle aussi réalisée dans une courbe importante. La réalisation de la double gare aurait permis de faire coup double avec une desserte acceptable du Plateau d'Agy et une desserte optimale de tous les versants sud et est de la commune du Torry. Il demeure aussi l'impression que l'Agglomération n'a pas réussi à défendre son intérêt par rapport au canton. Soit nous continuons à fonctionner comme une entité capable de prendre part aux décisions du canton, soit nous devenons peu à peu une énième association intercommunale se bornant à délivrer les préavis et à distribuer les subventions. Pour ces raisons, je demande expressément le déplacement de la gare St-Léonard. Je vous invite donc, chers collègues, à renvoyer l'objet qui nous est proposé ce soir.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Pour des raisons techniques et de défectuosité des enregistrements, l'intervention de M. Nobs n'a malheureusement pas pu être retranscrite.

**M. Benoît Piller.** Une gare entre deux lignes alors que personne ne peut changer de train, ne sert à rien. Donc le mieux c'est deux gares, c'est évident ! Ainsi, on dessert au mieux les sites sportifs et les habitants du quartier du Torry. Il aurait été dommage de pénaliser les habitants du Torry et des centres sportifs en plaçant une gare là où elle ne servirait vraiment à personne. Ce positionnement sur la route de Morat, où l'on peut changer aussi du bus au train, est le positionnement idéal.

**M. Christoph Allenspach.** Au nom de la CAME, je m'oppose au renvoi. On reproche souvent à l'agglomération de ne pas être capable de ficeler des projets qui améliorent la situation des transports. Cette fois, nous avons l'occasion de réaliser ce projet rapidement. Le renvoi cache le risque que les CFF renoncent au financement de ce projet-là. En ce qui concerne la deuxième halte, j'insiste encore une fois, il faut étudier les possibilités à court terme.

**La Présidente.** Je passe maintenant au vote. Celles et ceux qui acceptent le financement du projet de la halte ferroviaire tel que présenté dans le message sont priés de lever leur carton vert. Celles et ceux qui refusent le financement de cette halte ferroviaire sont priés de lever le carton rouge, celles et ceux qui s'abstiennent le carton noir.

**M. Christoph Allenspach.** Mme la Présidente, je vous rends attentive au fait qu'avant le vote sur le crédit, il faut voter la demande de renvoi et, par la suite, mettre en discussion les articles de l'arrêté.

**La Présidente.** Je vous propose une interruption et je donne la parole au Vice-président, M. Aebischer.

**M. Bernard Aebischer.** Après explications sur le déroulement du vote, nous passons au vote sur le renvoi du projet du Comité d'agglomération. Celles et ceux qui s'y opposent lèvent leur carton rouge, celles et ceux qui s'abstiennent leur carton noir.

**Vote :** Celles et ceux qui sont d'accord avec le renvoi du projet de construction de la halte St-Léonard lèvent leur carton vert. Celles qui s'opposent à ce renvoi lèvent leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41

Cartons verts : 3

Cartons rouges : 36

Cartons noirs : 2

Chers collègues, vous venez de refuser le renvoi du projet du Comité d'agglomération concernant la halte ferroviaire de St-Léonard par 36 voix contre 3 et 2 abstentions.

**Vote :** Celles et ceux qui sont d'accord avec le projet de financement de la halte proposé par le Comité lèvent leur carton vert. Celles et ceux qui s'opposent à ce projet de financement lèvent leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41

Cartons verts : 41

Cartons rouges : 0

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez d'accepter le projet de financement de la halte ferroviaire de St-Léonard qui vous était proposé à l'unanimité.

**M. Aebischer.** Nous pouvons passer maintenant au projet d'arrêté.

Ich mache Sie auch darauf aufmerksam, dass der letzte Zug ab Düdingen um 23.44 Uhr fährt und bitte Sie, sich somit kurz bei Ihren Interventionen zu halten. Besten Dank.

**v. Projet d'arrêté / Beschlussentwurf**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG / DER AGGLOMERATIONSRAT DER  
AGGLOMERATION FREIBURG

vu : / Gestützt auf :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ; / das Gesetz vom 19. September 1995 über die Agglomerationen;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ; / der Statuten der Agglomeration Freiburg vom 1. Juni 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ; / das Gesetz vom 25. September 1980 über die Gemeinden und sein Ausführungsreglement vom 28. Dezember 1981 ;

considérant : / unter Berücksichtigung :

- la convention du 20 juillet 2010 relative à la construction et à l'exploitation de la halte de Fribourg St-Léonard entre les CFF, le Canton de Fribourg et l'Agglomération de Fribourg ; / der Vereinbarung vom 20. Juli 2010 über den Bau und den Betrieb der Haltestelle Freiburg St. Leonhard zwischen den SBB, des Kantons Freiburg und der Agglomeration Freiburg ;
- le Message N° 18 du Comité d'agglomération ; / der Botschaft Nr. 18 des Agglomerationsvorstands ;
- l'avis de la Commission financière ; / der Stellungnahme der Finanzkommission ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ; / der Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt ;

arrête : / beschliesst:

**Article premier / Erster Artikel**

L'Agglomération de Fribourg participe financièrement à la construction de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard à hauteur de 30% du coût total de la construction. / Die Agglomeration Freiburg beteiligt sich finanziell am Bau der Eisenbahnhaltestelle Freiburg St. Leonhard in der Höhe von 30% der Gesamtbaukosten.

**La Présidente.** La discussion est ouverte sur l'article premier. La parole n'est pas demandée. L'article premier est ainsi adopté.

#### **Article 2 / Artikel 2**

Le Comité d'agglomération est autorisé à utiliser le montant de CHF 2'970'000,- (deux millions neuf cent septante mille francs) sur la rubrique 650.509.02 du budget d'investissement. / Dem Agglomerationsvorstand wird bewilligt, den Betrag von CHF 2'970'000.- (zwei Millionen neunhundsiebzig Tausend Franken) unter der Kostenstelle 650.509.02 des Investitionsbudgets zu verwenden.

**La Présidente.** La discussion est ouverte sur l'article 2. La parole n'est pas demandée. L'article 2 est ainsi adopté.

#### **Article 3 / Artikel 3**

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. / Diese Investition kann durch die Aufnahme einer Anleihe finanziert und gemäss den gesetzlichen Vorschriften amortisiert werden.

**La Présidente.** La discussion est ouverte sur l'article 3. La parole n'est pas demandée. L'article 3 est ainsi adopté.

#### **Article 4 / Artikel 4**

La présente dépense d'investissement est soumise au referendum facultatif conformément à l'article 11 des Statuts de l'Agglomération. / Die vorliegende Investitionsausgabe ist gemäss Artikel 11 der Statuten der Agglomeration dem fakultativen Referendum unterworfen.

**La Présidente.** La discussion est ouverte sur l'article 4. La parole n'est pas demandée. L'article quatre est ainsi adopté.

Je passe maintenant au vote d'ensemble sur ce projet d'arrêté concernant la participation financière de l'Agglomération de Fribourg à la construction de la halte ferroviaire de St-Léonard.

#### **Vote d'ensemble**

Celles et ceux qui acceptent cet arrêté sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui s'y opposent peuvent lever leur carton rouge. Celles et ceux qui s'abstiennent doivent utiliser leur carton noir.

#### **Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41

Cartons verts : 36

Cartons rouges : 3

Cartons noirs : 2

Chers collègues, vous venez d'accepter la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de St-Léonard qui vous était proposée par 36 voix, 3 voix contre et 2 abstentions.

### **9) Rapport final du Comité au postulat demandant l'élaboration d'un concept de circulation étendu pour le quartier de Pérolles à Fribourg (N°Post Leg.2008-2011 2009 001) / Schlussbericht des Vorstands zum Postulat für die Erstellung eines umfassenden Verkehrskonzepts zugunsten des Perolles-Quartiers in Freiburg (Nr. Post Leg.2008-2011 2009-001)**

#### **i. Position du Comité d'agglomération: M. Benoît Piller, responsable du DAEM, rapporteur / Stellungnahme des Vorstands: Herr Benoît Piller, Verantwortlicher des ARUM, Berichterstatter**

**M. Benoît Piller.** Le comité d'Agglomération a étudié le postulat demandant l'élaboration d'un concept de circulation étendu pour le quartier de Pérolles et formule sa réponse ainsi :

Une étude d'opportunité d'un système de transport automatique, entre la gare de Fribourg et le plateau de Pérolles, a été réalisée entre 2006 et 2008. La conclusion montrait qu'il était préférable d'améliorer les bus urbains et d'envisager d'utiliser la voie industrielle pour la mobilité douce. Au sujet des axes, Boulevard de Pérolles et route des Arsenaux, le Comité a estimé que cette question devait être traitée à l'échelle de la région. Elle sera donc examinée dans le cadre des mandats d'étude parallèles.

Pour les lignes de bus 5 et 7, nous avons replacé ces demandes dans l'étude de concept des transports publics de l'agglomération. Pour le moment l'agglomération et le Comité se sont contentés de transmettre ces demandes aux TPF afin qu'ils les examinent du point de vue technique.

Pour les pistes cyclables, compte tenu des remarques reçues lors du premier projet d'agglomération, le Comité a donc mandaté un bureau qui, avec la collaboration de toutes les communes, a réalisé un concept de mobilité douce. Ce concept a été envoyé à chaque commune. Il est distribué sous forme de rapport avec la réponse du présent postulat.

Concernant la protection contre le bruit, cette étude fera partie intégrante de la révision de notre plan directeur d'agglomération.

En conclusion le Comité propose de liquider ce postulat N° 1.

## **ii. Avis de l'auteur du postulat / Stellungnahme des Autors des Postulats**

**M. Christoph Allenspach.** La réponse est partiellement satisfaisante. Le but du postulat – assez global, j'avoue - a été de pouvoir clarifier, au-delà du quartier très central de Péroles, la question des compétences de l'Agglomération et/ou des communes en matière de la mobilité et de l'environnement. La réponse amène quelques éléments de clarté concernant la réorganisation des circulations sur des axes importants tels que le Boulevard de Péroles qui devrait être coordonnée à l'échelle de la région. Je remercie le Comité de vouloir approfondir la réflexion sur le compartimentage à cette échelle et le réseau des bus et encore de développer le réseau de vélos libre-service. En ce qui concerne la question de l'extension du réseau RER vers Péroles, voire Marly, la réponse n'est pas claire : il manque les arguments justifiant des compétences uniquement cantonales et/ou communales. De même, la question de la protection contre le bruit reste en suspens.

### **10) Rapport final du Comité au postulat demandant l'inscription dans le Plan directeur de l'Agglomération d'un espace réservé à l'implantation d'un complexe sportif propre aux jeux d'eau et autres infrastructures (N° Post Leg.2008-2011 2009 004)**

#### **i. Position du Comité d'agglomération : M. Jean Bourgknecht, responsable du DAEM, rapporteur / Stellungnahme des Vorstands**

**M. Jean Bourgknecht.** Le Comité rappelle que le domaine des infrastructures en soi n'est pas de la compétence de l'agglomération, cette dernière par contre est compétente en matière d'aménagement régional. C'est pourquoi le Comité est avis que la problématique de l'inscription d'un complexe sportif doit être intégrée dans le cadre des travaux actuels de la révision du PDA. Cette demande sera donc transmise à la future équipe qui sera lauréate du concours des mandats d'étude parallèles. Ainsi, un nouveau module d'action définissant les critères et modalités d'implantation pour ladite infrastructure pourra être intégré dans le nouveau plan directeur. En conclusion, le Comité entend faire inscrire dans ce nouveau plan directeur les modifications des plans d'aménagement local pour l'implantation des grands générateurs de trafic, tels les complexes sportifs ou d'autres grands générateurs de trafic. Nous considérons que ce postulat est ainsi liquidé.

## **ii. Avis des auteurs du postulat / Stellungnahme der Autoren des Postulats**

**M. Daniel Gander.** J'aimerais ici remercier le Comité d'agglomération qui, suite à ce postulat, entend faire inscrire dans le nouveau plan directeur un module d'action traitant de la problématique de l'implantation des grands générateurs de trafic et des complexes sportifs.

### **11) Rapport final du Comité au postulat demandant l'élaboration d'un concept général de mobilité douce « L'Agglo à vélo » (N°Post Leg.2008-2011 2009 005) / Schlussbericht des Vorstands zum ...**

#### **i. Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands**

**M. Benoît Piller.** Le Comité d'agglomération et le Conseil avaient reconnu les faiblesses du premier plan d'agglomération déposé en décembre 2007 en matière de mobilité douce. Dès lors, en automne 2009, le Comité a mandaté un bureau, je l'ai déjà dit, pour élaborer un concept de mobilité douce dans l'agglo, concept que vous avez eu l'occasion de parcourir, je l'espère. Un catalogue de mesures a aussi été élaboré de même qu'une carte situant les points faibles sur le territoire de l'agglomération. Il faut aussi relever que ce concept a été transmis aux équipes qui concourent pour les mandats d'étude parallèles. Dès que le bureau sera choisi, nous allons intégrer ce concept dans le projet de 2<sup>e</sup> génération qui sera remis en 2011. Le Comité propose donc de liquider ainsi ce postulat.

## **ii. Avis des auteurs du postulat / Stellungnahme der Autoren des Postulats**

**M. Marc-Antoine Messer.** Nous pouvons, en effet, remercier le Comité de nous avoir présenté ledit concept de mobilité douce. Nous pouvons également remercier, pour la qualité du travail, le Bureau für Mobilität AG. Ce concept offre une étude synthétique. Il va aussi plus loin en proposant des infrastructures à réaliser et des mesures à prendre surtout via les grandes cartes jointes au concept. En lisant la carte des vélos, nous nous rendons compte de

l'ampleur et de la longueur des tâches qui nous attendent d'ailleurs. Nous pouvons nous réjouir enfin que ce concept ait été transmis aux mandataires des mandats d'étude parallèles pour le deuxième degré. Bien sûr, il faudra ensuite passer à la réalisation desdites infrastructures, et il s'agira bien là de la tâche la plus difficile. Il y a lieu également de saluer et de se rallier à la proposition du Bureau für Mobilität d'ouvrir un poste de délégué à la mobilité douce pour la mise en place de l'ensemble de ces mesures au niveau de l'agglomération mais aussi, et surtout, de travailler en collaboration étroite avec les dix communes membres du périmètre pour la réalisation des mesures qui sont de la stricte compétence des communes. Il ne faut bien sûr pas sous-estimer l'importance de la tâche. Je disais, et le concept est clair là-dessus, il nous faut compter sur un investissement de CHF 5'000'000.- millions par an pour cet engagement, subventions de la Confédération déduites, afin d'essayer de rattraper notre retard en infrastructures de mobilité douce.

## **12) Postulats : Transmission / Postulate : Überweisung**

**La Présidente.** Les textes des interventions parlementaires que nous allons maintenant traiter ont été remis à tous les membres du Conseil dans les documents de séance. Nous n'allons donc pas les lire intégralement puisque je présume que tout le monde en a pris connaissance.

- i) **Postulat N° Post Leg 2008-2011 012 de MM. Pierre-Oliver Nobs et Rainer Weibel pour l'emplacement successif des automates à billets / Postulat Nr. Post Leg. 2008-2011 2010 012 der Herren Pierre-Olivier Nobs und Rainer Weibel für die sukzessive Ersetzung der Billettautomaten.**

### **Avis du Bureau sur la recevabilité / Stellungnahme des Büros bezüglich der Zulässigkeit**

**La Présidente.** Le Bureau du Conseil d'agglomération a confirmé la recevabilité de ce postulat lors de sa séance du 6 septembre 2010.

### **Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren**

**M. Rainer Weibel.** Herr Pierre-Oliver Nobs und ich beantragen, dass der Agglomerationsvorstand von den TPF verlangt, die Ticketautomaten auf dem gesamten Agglomerationsgebiet möglichst rasch und sukzessiv durch neue, moderne und bedienungsfreundliche Automaten zu ersetzen. Zahlreiche Fahrgäste haben mit Leserbriefen ihren Unmut über die heutigen völlig veralteten und kundenfeindlichen Automaten kundgetan, weil es fast unmöglich ist, das richtige Ticket in nützlicher Frist zu lösen und weil die Automaten kein Retourgeld herausgeben. Auch wenn wir uns wünschen, dass ein möglichst grosser Teil der Benutzer und Benutzerinnen Monats- und Jahresabonnemente erwirbt, stellt der Automat für viele Fahrgäste die Schwelle zur Benützung der TPF-Dienste dar, so namentlich auch für Besucher ausserhalb der Agglo und für Touristen. Wir schlagen vor, dass die TPF die gleichen Automaten einkaufen wie Bernmobil, dies umso mehr, als diese auf den von TPF und BLS gemeinsam betriebenen Netzteilen bereits in Funktion sind (z.B. in Murten, etc.). Die Stadt Lausanne, welche seinerzeit die gleichen unzumutbaren Automaten wie die TPF installiert hat, hat diese bereits durch die gleichen Automaten wie Bernmobil ersetzt. Ziel muss es sein, dass in der ganzen Schweiz Automaten mit dem gleichen Standard verfügbar sind. Ein besonderes Augenmerk ist darauf zu richten, dass die Bildschirme bei jeder Sonneneinstrahlung gut lesbar bleiben und sämtliche Funktionen über die Bildschirmlogik erreichbar sind, - ohne dass noch separate Netzkarten konsultiert werden müssen.

Les distributeurs doivent être accessibles aux personnes handicapées, en chaise roulante, et aux malvoyantes (soutien auditif, etc.). Effectivement, les distributeurs doivent être remplacés pour garantir aux personnes handicapées l'accès aux transports publics sur l'intégralité du réseau des TPF, ceci en application de l'article 3 lettre b, article 7 et l'art. 22 al. 2 LHand, loi sur l'égalité pour les handicapés, RS 151.3.

### **Position du Comité/ Stellungnahme des Vorstandes**

**M. Benoît Piller.** Le Comité n'a pas de remarque à faire sur ce postulat et soutient sa transmission.

### **Vote de transmission / Überweisungsabstimmung**

**La Présidente.** J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Nous pouvons donc passer au vote.



**Vote :** Celles et ceux qui acceptent le vote de transmission de ce postulat pour étude sont priés de la manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent ce vote de transmission pour étude sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui entendent s'abstenir sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 41

Cartons verts : 40

Cartons rouges : 1

Cartons noirs : 0

Chers collègues, vous venez d'accepter par 40 voix, 1 voix contre et sans abstention la transmission de ce postulat pour étude.

- ii) **Postulat N° Post Leg. 2008-2011 2010 013 de MM. Pierre-Olivier Nobs et Rainer Weibel pour l'amélioration de l'offre de prestations sur la ligne TPF 4 AUGÉ / Postulat Nr. Post Leg. 2008-2011 2010 013 der Herren Pierre-Olivier Nobs und Rainer Weibel für die Verbesserung des Leistungsangebots der TPF-Linie 4 AUGÉ/AU**

**Avis du Bureau sur la recevabilité / Stellungnahme des Büros bezüglich der Zulässigkeit**

**La Présidente.** Le Bureau du Conseil d'agglomération a déclaré ce postulat recevable lors de sa séance du 6 septembre 2010.

**Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren**

**M. Nobs.** Je vous demande de soutenir ce postulat, car, finalement, cette demande est fort modeste. Actuellement, on a une cadence à la demi-heure dès 19 h, on la souhaiterait au quart d'heure en semaine jusqu'à 21 h et au quart d'heure jusqu'à minuit pour le vendredi et le samedi. On constate, d'une part, que les habitants de la Basse-Ville sont souvent enclavés le soir, ils ont de la difficulté à monter. Par exemple, pour aller voir un film, ils auront plus souvent envie de prendre la voiture. Alors, s'ils ont souvent des problèmes, ils renoncent à prendre les transports publics. On a le problème inverse le weekend. Tout le monde vient souvent manger en Basse-Ville, c'est très convivial et très sympathique mais très exigeuse aussi, et si tout le monde vient en voiture ça pose vraiment de réels problèmes pour les habitants, notamment de problèmes de sécurité. On est dans un quartier historique, les maisons sont contiguës/continues, le parcage souvent abusif et sauvage. C'est pour ces motifs que je vous demande de soutenir ce postulat.

**Position du Comité / Stellungnahme des Vorstandes**

**M. Benoît Piller.** Le Comité soutient la transmission de ce postulat.

**Vote de transmission / Überweisungsabstimmung**

**La Présidente.** J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

**Vote :** Celles et ceux qui acceptent le vote de transmission de ce postulat pour étude sont priés de la manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent ce vote de transmission pour étude sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui entendent s'abstenir sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Membres présents : 41

Cartons verts : 36

Cartons rouges : 1

Cartons noirs : 4

Chers collègues, vous venez d'accepter par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions la transmission de ce postulat pour étude.

**iii) Postulat N° Post Leg. 2008-2011 2010 014 de M. Christoph Allenspach concernant la halte ferroviaire à St-Léonard et la modification des voies en direction d'Agy / Postulat Nr. Post Leg. 2008-2011 2010 014 von Herrn Christoph Allenspach betreffend der Eisenbahnhaltestelle in St. Leonhard und der Änderung der Linienführung in Richtung Agy**

**Avis du Bureau sur la recevabilité / Stellungnahme des Büros bezüglich der Zulässigkeit**

**La Présidente.** Le Bureau du Conseil d'agglomération a confirmé la recevabilité de ce postulat lors de sa séance du 6 septembre 2010.

**Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren**

**M. Christoph Allenspach.** Le postulat concerne la deuxième halte ferroviaire et les études pour que le Conseil puisse prendre connaissance des variantes de financement, des avantages et des inconvénients du projet.

**Position du Comité/ Stellungnahme des Vorstandes**

**M. Benoît Piller.** Le Comité accepte la transmission de ce postulat.

**Vote de transmission / Überweisungsabstimmung**

**La Présidente.** J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

**Vote :** Celles et ceux qui acceptent le vote de transmission de ce postulat pour étude sont priés de la manifester en levant leur carton vert. Celles et ceux qui refusent ce vote de transmission pour étude sont priés de le manifester en levant leur carton rouge. Celles et ceux qui entendent s'abstenir sont priés de le manifester en levant leur carton noir.

**Résultat du vote :**

Bulletins distribués : 41

Cartons verts : 39

Cartons rouges : 1

Cartons noirs : 1

Chers collègues, vous venez d'accepter par 39 voix, 1 voix contre et 1 abstention la transmission de ce postulat pour étude.

**13) Divers**

**M. Jean-Daniel Wicht.** Tout à l'heure vous m'avez élu à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération, la Présidente a oublié de me demander si j'acceptais. Je ne vais pas vous faire peur, j'accepte cette élection et je tiens à vous remercier, chers collègues, de m'avoir élu à la fonction de Vice-président. Je garantis à M. Aebischer, le nouveau Président, de lui être fidèle et de le soutenir dans sa tâche et également de travailler en faveur de l'Agglomération.

**Fin de la séance : 21h55**


Pour le procès-verbal

La Présidente :



Ursula Eggelhöfer-Brügger

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat